

du tout ce qu'il dit. En effet, je pense que la répartition des travaux à travers le Canada est très équitable.

M. Lundrigan: Ce qui me préoccupe, c'est que ce ministère a rendu l'âme. Je voudrais le voir réanimé.

LES POSTES

LE NOUVEAU TARIF ET LES PUBLICATIONS À BUT NON LUCRATIF

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État, en sa qualité de remplaçant du ministre des Postes aujourd'hui. A la suite des innombrables instances adressées aux députés, émanant de tous les secteurs de la presse à but non lucratif et concernant la très forte hausse du tarif qui leur est applicable, le secrétaire d'État voudrait-il demander à son collègue de réexaminer la situation?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je serai heureux de porter cette question à l'attention de mon collègue.

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFFAIRE SICOTTE—L'ABUS DES PRIVILÈGES DIPLOMATIQUES PAR DES CANADIENS

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant voudrait-il nous dire quand le gouvernement compte répondre à ma question de vendredi au sujet de l'aspect public de l'affaire Sicotte?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pas aujourd'hui, monsieur l'Orateur.

LES PRODUITS CHIMIQUES

LE MACE—LES ESSAIS SUR LES DANGERS DU PRODUIT

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il pu étudier la question que je lui ai posée, il y a quelques semaines, quand je lui ai demandé de faire une déclaration à la Chambre sur les essais que son ministère peut avoir entrepris sur l'usage du produit chimique MACE?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de l'étudier. Je m'excuse auprès du député de ne pas lui avoir répondu plus tôt. Que je sache, ce produit chimique n'est utilisé dans aucun des

établissements chargés de faire observer la loi au Canada.

M. Barry Mather (Surrey): Le ministre dirait-il à la Chambre si son ministère a fait des expériences sur l'utilisation du produit et si on dispose d'un rapport sur ses effets?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que cette question complémentaire soit recevable. Elle pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES MANIFESTATIONS DE VIOLENCE

MONTRÉAL—LES ENQUÊTES DE LA GRC ET LES ATTAQUES À LA BOMBE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le solliciteur général peut-il répondre aux questions que j'ai posées la semaine dernière sur les progrès de l'enquête menée par la Gendarmerie royale du Canada au sujet des attaques à la bombe dans la province de Québec?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Oui, monsieur l'Orateur, je vous donnerai avec plaisir tous les renseignements disponibles. La responsabilité de l'enquête sur les attaques à la bombe incombe tout d'abord, il va sans dire, au corps de police de Montréal, à la Sûreté provinciale et à d'autres autorités du Québec. Je m'empresse d'ajouter, cependant, que la Gendarmerie royale du Canada n'a cessé de collaborer entièrement en offrant toute l'aide possible à ces deux services. Les dirigeants des trois principales forces policières se rencontrent parfois et discutent de problèmes généraux.

En outre, la Gendarmerie royale apporte à ces deux forces toute la collaboration demandée et ces autres forces policières en sont entièrement satisfaites. Je m'en suis assuré. La police de Montréal entretient les meilleures relations possibles avec la GRC et elle sait qu'elle peut compter sur celle-ci pour toute aide additionnelle qui pourrait être recommandée ou pourrait sembler utile.

Outre les enquêtes sur les explosions de bombes conduites par la GRC en collaboration avec ces deux corps policiers, la Gendarmerie s'acquitte de ses responsabilités générales dans d'autres domaines de l'application de la loi. Elle sait très bien qu'elle doit transmettre tous les renseignements qu'elle peut obtenir et qui pourraient servir à la police provinciale et la police municipale, ce qu'elle fait d'ailleurs.

Après avoir vérifié la chose, je puis vous assurer que la Gendarmerie dispose du nombre d'hommes voulu pour mener ses enquêtes sur les attentats à la bombe. Je ne puis évidemment vous exposer au long la méthode utilisée pour les enquêtes ni vous donner tous